

Sciences sociales B/L

Conception AUDENCIA/ESSEC/HEC Paris

Session 2026

Sujet : Le marché est-il vraiment une construction sociale ?

Analyse des résultats

Le **nombre des candidats** s'élève à **329**, contre 305 en 2025, 315 en 2024, 293 en 2023, 307 en 2022, 323 en 2021, et 299 en 2020, soit en légère diminution.

La **moyenne** est de **10,76** (10,68 en 2025, 10,32 en 2024, 11,30 en 2023, 11,20 en 2022, 10,55 en 2021, 10,49 en 2020). L'**écart-type** est de **3,81** (4,02 en 2025, 3,98 en 2024, 3,65 en 2023, 3,59 en 2022, 3,56 en 2021 et 3,84 en 2020).

La **répartition des notes** est la suivante :

Notes	Nombre de candidats (2026)	% (2026)	% (2025)
]16; 20]	31	9,4	9,5
]14; 16]	29	8,9	8,5
]12; 14]	55	16,7	14,5
]10; 12]	56	17	24,3
]8; 10]	61	18,7	9,8
]6; 8]	55	16,7	17,4
]0; 6]	42	12,6	16
	329	100	100

Trois constats peuvent d'emblée être effectués :

- la moyenne de la session est élevée, supérieure à celle de l'an dernier.
- la dispersion globale des notes est importante, entre 01 / 20 pour la plus basse et 20/ 20 pour la plus haute. Cette année encore, l'écart-type est élevé, ce qui traduit des performances très disparates entre les candidats ; le sujet a donc été discriminant.
- 57 % des copies ont une note strictement supérieure à 10 (188 sur 329), part équivalente à ce qu'elle était en 2025, ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très acceptable, et 79 copies ont une note supérieure ou égale à 14 / 20 ; 16 % des copies ont une note supérieure ou égale à 15/20. Le jury a souhaité, au vu de la qualité d'ensemble, attribuer des notes élevées dès lors que les copies présentaient quelques atouts, notamment liés à la réflexion voire à l'originalité des propos, même si des faiblesses pouvaient être décelées. Ainsi, cette année, un 20, deux 19,5, sept 19, cinq 18, trois 17,5 et neuf 17 ont pu être attribués.
- ce qui frappe lors de cette session est la très grande proportion de notes faibles (30 % ont une note inférieure ou égale à 8/20, 34 % l'an dernier), ce qui a de quoi inquiéter. Plus encore, plus d'une copie sur sept a une note inférieure ou égale à 6/20, note attribuée à des copies très fragiles sur le fond (si l'on ne prend pas en compte les copies qui ont une note inférieure ou égale à 4/20, la moyenne est de **10,76/20**, ce qui traduit mieux la qualité du vivier des candidats de la filière BL). Le jury s'interroge fortement sur les raisons de telles défaillances.

Analyse du sujet

Le sujet est un sujet à dominante sociologique qui mobilise de multiples éléments du programme, notamment ceux-ci :

- Les démarches de l'économie et de la sociologie
 - Constitution de l'économie (depuis Smith) et de la sociologie (depuis Durkheim)
- 1) Sociologie 1 – Production et dynamiques de l'ordre social
 - Individus et société
- 2) Économie 1 – Analyse microéconomique du consommateur et du producteur 2 – Concurrence, équilibre et optimalité
- 3) Objets communs aux sciences sociales 1 – Acteurs, institutions et organisations
 - Rationalité, anticipations, croyances
 - Les formes de l'échange
 - Différentes formes d'institutions et d'organisations : État, marchés, entreprises, associations

Il s'agit d'un pur sujet de réflexion, atemporel, qui n'a pas d'ancrage particulier dans l'actualité. Il pousse les candidats à s'interroger sur la nature profonde du marché et sur la manière dont les sociologues et les économistes en traitent.

D'une manière générale, le sujet a été compris, l'expression centrale de l'énoncé, une « **construction sociale** », étant assez bien identifiée par les candidats dans la littérature sociologique. Ainsi, faire référence aux travaux de Karl Polanyi, d'Émile Durkheim, de Max Weber, de Pierre Bourdieu, de Karl Marx, ou encore de Mark Granovetter permettait d'engager une réflexion féconde. Ces auteurs, par des approches différentes mais assez complémentaires,

permettent de repérer les éléments constitutifs, les conditions ou encore les critères, d'une construction sociale ; on peut notamment citer :

- la contingence, c'est-à-dire le fait que le marché (en l'occurrence ici) aurait pu ne pas exister ou exister sous des formes différentes ; Ronald Coase montre ainsi que les agents économiques peuvent ne pas passer par le marché, et préféreraient passer par un système de contrats non-marchands, ceci en raison des coûts d'organisation et de transaction plus faibles. Cependant, comme on le voit, le choix s'appuie sur une démarche et des considérations économiques.

- l'encadrement par des règles de droit ou des normes nécessaires à son bon fonctionnement : sans encadrement, le marché est facilement soumis à des aléas moraux qui font échouer les échanges entre l'offre et la demande et diminuent la confiance entre les acteurs. Cette défaillance de marché, liée à une asymétrie de l'information, est davantage présente lorsqu'il n'y a pas d'instance qui puisse garantir la transparence sur le marché.

- des dispositifs de médiation entre les acteurs : les contrats et l'existence de la monnaie sont fondamentaux pour fluidifier le marché et permettre les échanges entre agents.

- des croyances partagées par les intervenants, qui créent un climat de confiance essentiel.

Pour nombre d'auteurs (Polanyi, Granovetter...), le marché serait une construction sociale, fruit de l'histoire longue, encadré par des règles juridiques (droits de propriété, contrats), des institutions (État, tribunaux, établissements financiers...) et des normes sociales ; sans ces éléments, les échanges marchands seraient impossibles. Le marché est « encastré », construit socialement en ce sens que les agents (sociaux) détermineraient le champ d'application, les limites et les conditions de fonctionnement du marché de manière « artificielle » et socialement différenciée. Plus encore, les prix sont eux-mêmes le fruit du cadre social existant, résultant des pouvoirs de négociation présents sur le marché, des normes culturelles en vigueur ainsi que de l'état de la réglementation en place. Les comportements des agents, c'est-à-dire leurs préférences, sont concrètement façonnés par la culture, le statut social, les habitudes...

Cette thèse du marché comme construction sociale est cependant contestée principalement par des économistes mais aussi par des sociologues. Des auteurs tels que Mandeville, Adam Smith, Friedrich von Hayek, Gary Becker défendent de leur côté une vision plus autonome, ou plus naturelle du marché ; l'image de la « main invisible » d'Adam Smith ou l'idée de l'« ordre naturel spontané » d'Hayek, ou encore le mécanisme d'agrégation des fonctions de comportement des agents sous-jacents à la construction des courbes d'offre de demande, à l'équilibre général et à l'optimum de Pareto, illustrent cette démarche « scientifique » du marché.

C'est sur cette position assez radicale que réside l'intérêt du sujet : la confrontation entre deux approches assez irréductibles l'une à l'autre, celle de l'homo oeconomicus (l'homme économique) et celle de l'homo sociologicus (l'homme social).

Il ne faut cependant pas opposer radicalement ces deux visions du marché, l'une comme construction sociale, l'autre comme construction naturelle. En effet, Polanyi dans « La grande transformation » montre que le marché est le fruit d'une transformation historique : il se « désencastrerait », l'allocation des ressources par exemple étant avec le temps de moins en moins soumise aux normes sociales traditionnelles ; ainsi, dans un tel contexte, les décisions

des agents tendent de plus en plus à maximiser leur intérêt économique sans que des normes sociales interfèrent ; cette diminution de l'emprise des normes sociales sur les échanges aboutit ainsi à la création de mécanismes marchands d'allocation des ressources. Cette thèse est intéressante car elle permet d'aboutir à l'idée selon laquelle l'émergence du marché selon une dynamique socialement et temporellement située a paradoxalement permis une automatisation de la sphère sociale ; c'est d'ailleurs avec l'avènement de ce marché désencastré qu'apparaissent les premières formalisations du fonctionnement des échanges et de la formation des prix par la théorie économique néoclassique.

De même, l'existence d'imperfections du marché ou de comportements irrationnels de la part d'agents économiques sont autant d'éléments susceptibles de remettre en cause la thèse du marché comme mécanisme économique autonome. Dans certains cas, le marché ne peut pas tout et sa régulation doit être effectuée par les pouvoirs publics (l'État), sous des formes diverses : la réglementation, l'incitation, la tutélarisation des activités. Pour autant, l'intervention de l'État suffit-elle alors à qualifier le marché de « construction sociale » ? Dans une certaine mesure, l'approche keynésienne réhabilite elle aussi le rôle des conventions sociales dans le fonctionnement du marché, en pointant du doigt les limites de la rationalité humaine, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions intertemporelles. Keynes estime en l'occurrence que les individus sont le plus souvent placés dans une situation d'incertitude radicale qui empêche d'effectuer les calculs de probabilité rationnels pour évaluer les risques ; ils sont alors forcés d'agir par « convention », c'est-à-dire en tentant d'anticiper le comportement des autres agents, ceci à l'image du candidat au jeu du « concours de beauté » qui cherche à trouver parmi une dizaine de visages celui qui remportera le suffrage populaire.

Finalement, le marché peut être analysé comme un processus hybride relevant à la fois d'une construction naturelle, spontanée, et d'une construction sociale.

Le terme « **vraiment** » est clé dans l'énoncé, et doit orienter l'analyse. Il tend à montrer que l'idée d'un marché comme construction sociale est un lieu commun, une affirmation habituellement non contestée, une « évidence » en sciences humaines... alors même que le concept de marché relève d'une approche essentiellement économique. D'où la nécessité d'analyser cette contradiction en s'intéressant à l'origine, à l'histoire et à l'évolution du concept de marché. La formulation a pu également surprendre les étudiants puisque le sujet demande de supposer que le marché n'est pas une « construction sociale », alors qu'ils sont plus souvent amenés à contester l'idée que le marché est un ordre naturel, auto-régulé par l'ajustement des prix.

Analyse des copies

De manière générale, le sujet a été plutôt bien traité par la majorité des candidats, comme en attestent les données statistiques présentées plus haut. Le jury s'en félicite. Ainsi, la problématique la plus fréquemment adoptée - problématique tout à fait pertinente - a été celle-ci : faut-il penser le marché comme un objet « désencastré » des interactions sociales et évoluant de manière naturelle et autonome par rapport à elles, ou bien au contraire le considérer comme une institution qui demeure, malgré certaines apparences, « encadrée » socialement ?

Les **meilleures copies** ont, avec subtilité et rigueur, en mobilisant des références théoriques pertinentes, montré tout à la fois en quoi le marché présentait l'une ou l'autre des deux facettes opposées d'un « construit naturel » et d'un « construit social » et levé cette opposition en analysant un phénomène d'hybridation du marché. Ces copies se caractérisaient, de plus, par des qualités rédactionnelles, d'exposition, d'argumentation, qui sont attendues d'un élève de B/L.

Ainsi, de très hautes notes ont été attribuées à des plans très différents, ce qui confirme bien le fait que le jury a été ouvert et sensible à toute démarche dès lors qu'elle était justifiée par une problématique cohérente, explicitée, argumentée ; ainsi, on peut notamment mettre en évidence les plans suivants :

- **Plan 1 :** I. Il semble en premier lieu que l'existence du marché soit le produit spontané de la recherche de la maximisation de l'utilité. Si le marché peut être construit, cette construction est essentiellement économique

II. Mais le marché ne semble pas le mode de coordination immédiat des échanges. Un regard historique montre qu'il est vraiment le produit d'une construction sociale

III. Toutefois, l'existence de mécanismes marchands dans des systèmes d'allocation des ressources que l'on ne peut qualifier de marchés, au sens néoclassique du terme, montre que la construction sociale réside dans le degré de marchandisation d'un marché ou d'une société

- **Plan 2 :** I. Le marché, d'abord en tant que concept, n'est ni vraiment ni entièrement une construction sociale, mais son existence relève d'une logique rationnelle

II. Toutefois, la mise en place concrète et le fonctionnement des marchés dépendent de règles et de normes qui en font des constructions sociales

III. Le marché contribue enfin à construire des normes sociales, la logique marchande déterminant l'ordre social

- **Plan 3 :** I. Le marché, parce qu'il repose sur certaines caractéristiques, est bien une construction sociale

II. Pourtant, ses mécanismes semblent fonctionner de manière autonome

III. Néanmoins, face à certaines de ses défaillances, un désencastrement ne paraît pas souhaitable ce qui conduit le marché à rester socialement encasté

- **Plan 4 :** I. Le marché semble être le produit d'une construction sociale
II. Cependant, le marché est théoriquement présenté comme un ordre spontané

III. En conséquence, le marché peut constituer un levier d'action vers une construction sociale, l'optimum social

- **Plan 5 :** I. S'il est défendable que le marché puisse apparaître comme un ordre spontané

II. Nous verrons néanmoins que cette idée relève d'un système croyance historiquement construit

III. Cela apparaît comme nuisible pour la survie même du marché, nous défendrons qu'il semble souhaitable de « réencastrer » l'économie dans le social

Le jury a apprécié la mobilisation de connaissances sociologiques et économiques appropriées au sujet, avec des références (et surtout des développements) aux travaux de multiples auteurs, parmi lesquels :

- Françoise-Marie Garcia-Parpet, « La construction sociale d'un marché parfait »
- François Simiand, « Critique sociologique de l'économie »
- Mandeville et « La fable des abeilles »
- Laurence Fontaine, « Le marché, histoire et usage d'une conquête sociale »
- Karl Polanyi, « La grande transformation »
- Pierre Bourdieu, « Les structures sociales de l'économie », « La distinction »
- Pierre Bourdieu et Rosine Christin, « La construction du marché »
- Daron Acemoglu, « Why nations fail ? »
- Viviana Zelizer, Max Weber, J.K. Galbraith, Emile Durkheim, Maurice Godelier, Marcel Mauss, Karl Marx, Adam Smith, A. Marshall, L. Walras, J.B. Say, M. Aglietta et A. Orléan, J.M. Keynes : Nils Fligstein.....

Au-delà du fond, le jury note avec une certaine satisfaction que dans l'ensemble la qualité de la forme (structure, présentation, lisibilité de la copie...) ; les candidats de cette filière maîtrisent incontestablement les codes de la dissertation ; les introductions sont pour la plupart d'entre elles longues et bien structurées, et disposent en général d'une problématique ; dans nombre de copies, les termes du sujet sont correctement abordés, même si un certain nombre de copies n'insistent pas suffisamment sur l'adverbe « vraiment ». Il faut toutefois rappeler qu'une introduction sert d'abord à définir les termes et à questionner le sujet plutôt qu'à cataloguer déjà des éléments de réponse. De plus, il est mieux de démarrer une partie par un petit paragraphe introductif qui annonce clairement le contenu des sous-parties.

Cependant, le jury tient à souligner les difficultés (récurrentes pour certaines d'ailleurs) auxquelles ont été confrontés les candidats. Celles-ci sont de plusieurs natures :

1. Des difficultés à problématiser et relier les termes du sujet : l'intitulé du sujet pouvait laisser à penser que la problématique et le plan étaient aisés à construire. Cela n'a pas toujours été le cas et, pour certains candidats, « problématiser » le sujet a posé problème. Il est important de rappeler ici que répéter le sujet en introduction, même après l'avoir présenté longuement, n'est pas le problématiser ; il convient de le reformuler, de lui donner du sens, de le réinterpréter, ceci de manière personnelle

2. Des difficultés à argumenter de manière scientifique : dans trop de copies, l'analyse et l'argumentation sont insuffisantes, voire défailtantes. Les propos avancés ne sont pas toujours démontrés, mais souvent « plaqués », peu appuyés sur des références solides et incontestées empruntées aux sciences sociales (sociologie et économie), plus rarement encore illustrés par des exemples empiriques. De plus, la citation des auteurs ne respecte pas toujours les règles formelles de présentation et ne traduit pas exactement leur pensée, ce qui est plus grave !

3. Des défaillances dans l'utilisation de la langue française : le jury déplore, cette année tout comme les années passées, des défaillances majeures dans la ponctuation, dans l'orthographe, dans les accords féminins et pluriels, dans la conjugaison et même dans la syntaxe. Parfois, les fautes étaient telles qu'elles nuisaient au fond. Par ailleurs, certaines règles élémentaires maîtrisées en principe depuis fort longtemps ne le sont pas par de trop nombreux candidats. Le jury ne souhaite pas faire ici un florilège des « perles » trouvées dans les copies mais il se doit d'insister sur des « confusions » très perturbantes pour la compréhension et la pertinence des démonstrations telles que a/à, é/er, ou/où, est/et, est/ait, peu/peut/peux, se/ce, ces/ses/c'est, tout/tous, qui/qu'il, on/ont, etc. Cet état de fait est totalement **inadmissible** pour des candidats qui sont, d'une part, sélectionnés pour leur entrée en CPGE et qui, d'autre part, prétendent un jour exercer des métiers de managers ; à ces postes, la communication écrite (et orale également) doit être irréprochable. Ceci est d'autant plus surprenant, et peu tolérable, que ces candidats sont formés aux études littéraires ! Plus précisément encore, il est difficile d'attribuer une note supérieure à 14/20 à une copie lorsque l'orthographe est véritablement défaillante ; à l'inverse, les jurys sont très sensibles aux copies dont les candidats font preuve de qualité orthographique. Enfin, l'écriture parfois illisible, rend la lecture non seulement difficile mais surtout hachée (parfois il s'agit même d'une méthode pour couvrir des problèmes orthographiques !) ; le candidat ne doit jamais oublier qu'il n'écrit pas pour lui-même, mais pour un correcteur qui l'évalue.

Propos conclusifs

La session 2026 de l'épreuve de Sciences sociales a donc globalement été tout à fait correcte. Le jury espère cependant très vivement que les candidats à venir se saisiront de toutes les remarques présentes dans ce rapport afin d'améliorer encore les prestations et il continue de croire fortement que des améliorations significatives sont aisées à réaliser.